Chambre des Députés
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Question écrite n°4866

Organisation des épreuves du Baccalauréat européen en 2027 et chevauchement avec les vacances de Pentecôte

Déposée par: *Marques Ricardo*
Adressée à: *Meisch Claude, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse*
Déclarée recevable le: *06.10.2026*
Date limite de réponse: *05.11.2026*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant l´organisation des épreuves du Baccalauréat européen en 2027 et chevauchement avec les vacances de Pentecôte.

Le Baccalauréat européen constitue l'examen de fin d'études des classes S7 dans les Écoles européennes et les Écoles européennes agréées. Au Luxembourg, plusieurs établissements publics proposent ce parcours européen.

Pour l'année scolaire 2026/2027, les vacances de Pentecôte sont fixées du samedi 29 mai au dimanche 6 juin 2027. Or, les épreuves du Baccalauréat européen de la session 2027 se dérouleront au cours de cette période, ce qui entraîne un chevauchement entre les vacances scolaires luxembourgeoises et une période d'examens particulièrement importante pour les élèves de S7 ainsi que pour les enseignants appelés à participer à l'organisation et à la surveillance des épreuves.

Cette situation soulève notamment des questions quant à la planification des congés des élèves et des enseignants, à l'organisation des cours pour les autres classes ainsi qu'à la disponibilité des enseignants concernés par les surveillances d'examens.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. Monsieur le Ministre peut-il confirmer que certaines épreuves du Baccalauréat européen de la session 2027 coïncideront avec les vacances de Pentecôte du calendrier scolaire luxembourgeois

?

2. Le Ministre peut-il indiquer si une solution définitive et harmonisée sera arrêtée pour l'ensemble des établissements concernés, ou si chaque établissement devra mettre en place sa propre solution en concertation avec sa direction et les représentants du personnel ?

3. Comment cette situation a-t-elle pu se produire, alors que les dates des vacances scolaires sont fixées à l'avance et que le calendrier des épreuves du Baccalauréat européen est également établi selon une planification internationale ?

4. Le Gouvernement entend-il mettre en place un mécanisme de coordination systématique entre le calendrier des vacances scolaires luxembourgeoises et le calendrier du Baccalauréat européen, afin d'éviter que ce type de chevauchement ne se reproduise à l'avenir ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Ricardo Marques

Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 4866 de Monsieur le Député Ricardo Marques

1. **Monsieur le Ministre peut-il confirmer que certaines épreuves du Baccalauréat européen de la session 2027 coïncideront avec les vacances de Pentecôte du calendrier scolaire luxembourgeois ?**

   Il est exact que certaines épreuves de la session 2027 du Baccalauréat européen se dérouleront pendant le congé de la Pentecôte, fixé du 29 mai au 6 juin 2027.

   Cette situation concerne les établissements publics luxembourgeois proposant le parcours du Baccalauréat européen et implique dès lors une organisation spécifique des surveillances des épreuves pendant cette période.

2. **Le Ministre peut-il indiquer si une solution définitive et harmonisée sera arrêtée pour l'ensemble des établissements concernés, ou si chaque établissement devra mettre en place sa propre solution en concertation avec sa direction et les représentants du personnel ?**

   Les directions des établissements concernés ont été contactées dès la fin de l'année scolaire précédente afin qu'une solution puisse être recherchée en concertation avec les représentants du personnel.

   Les directeurs concernés ont consulté le comité de la conférence de leur lycée et des solutions ont pu être trouvées dans chacun des établissements afin d'assurer la surveillance des épreuves du Baccalauréat européen pendant le congé de la Pentecôte 2027.

3. **Comment cette situation a-t-elle pu se produire, alors que les dates des vacances scolaires sont fixées à l'avance et que le calendrier des épreuves du Baccalauréat européen est également établi selon une planification internationale ?**

   L'élaboration du calendrier des examens résulte d'un exercice de coordination entre plusieurs services du ministère. Ces différents services doivent tenir compte de contraintes organisationnelles et pédagogiques qui leur sont propres et qui doivent être conciliées dans le cadre d'une planification globale.

   Par ailleurs, cette planification est influencée par la date variable du jour de Pâques et des jours fériés y relatifs, qui changent d'une année à l'autre et ont des répercussions sur les congés de Carnaval et de Pentecôte ainsi que des vacances de Pâques.

   Il convient également de rappeler que le Baccalauréat européen n'est pas le seul parcours international proposé dans les établissements publics luxembourgeois. Le Baccalauréat international (BI) ainsi que le programme Cambridge sont également proposés dans certains établissements. Or, les calendriers des examens propres à ces différents systèmes sont établis par les instances internationales compétentes, à savoir le Conseil supérieur des Écoles européennes pour le Baccalauréat européen, l'Organisation du Baccalauréat International (IBO) pour le Baccalauréat international et Cambridge International Education pour le programme Cambridge.

La fixation de ces calendriers ne relève pas de la compétence du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) qui s'efforce néanmoins de prendre en considération l'ensemble de ces contraintes et de concilier, dans la mesure du possible, les différents calendriers, afin de proposer l'organisation scolaire et des examens la plus cohérente possible au regard de ces différents impératifs

Il importe aussi de souligner que le MENJE veille également à organiser les examens nationaux dans les meilleures conditions possibles, en tenant compte notamment du calendrier des vacances scolaires. La conciliation de ces différents impératifs ne permet dès lors pas nécessairement d'optimiser simultanément l'organisation de l'ensemble des examens, nationaux ou internationaux.

4. **Le Gouvernement entend-il mettre en place un mécanisme de coordination systématique entre le calendrier des vacances scolaires luxembourgeoises et le calendrier du Baccalauréat européen, afin d'éviter que ce type de chevauchement ne se reproduise à l'avenir ?**

Le MENJE entend continuer à accorder une attention particulière à l'articulation entre le calendrier scolaire national et les calendriers des examens relevant des différents systèmes internationaux proposés dans les établissements publics luxembourgeois.

À cet effet, les contraintes propres à ces différents systèmes sont prises en considération dans le cadre de la coordination entre les services compétents du MENJE lors de l'élaboration du calendrier scolaire et des examens.

Le MENJE continuera néanmoins à déployer tous les efforts possibles, dans le cadre de ses compétences et en concertation avec les acteurs concernés, afin de limiter autant que possible les chevauchements et de garantir les meilleures conditions d'organisation possibles pour les élèves et les personnels concernés.

Luxembourg, le 16 novembre 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH